

## FAQ sur l'accès à une année d'études supérieure d'une branche d'études médicale

### pour les candidat-e-s avec un certificat d'étude suisse

Les inscriptions et/ou demandes d'accès à une année d'études supérieure doivent être adressées avant le **15 février** (la date de réception faisant foi) au Service d'admission, d'immatriculation et de renseignements. Les étudiant-e-s sont alors classé-e-s dans les trois catégories ci-après et leur profil est pris en compte en fonction de la disponibilité de places d'études:

1. Les personnes ayant débuté leurs études à Berne et souhaitant continuer à étudier à Berne après l'obtention de l'examen propédeutique.
2. Les personnes ayant débuté leurs études à Berne et souhaitant continuer à étudier à Berne après l'obtention de l'examen propédeutique.

Les demandes de garantie de réintégration doivent être déposées auprès des personnes suivantes:

- **Médecine humaine et dentaire:**

Par voie électronique à Madame **Beatrice Ducret**, +41 (0)31 632 35 77

Merci de tenir compte des informations données sous: <http://studmed.unibe.ch/infos> → Beurlaubung/  
Unterbruch des Studiums

- **Médecine vétérinaire:**

Conseillères d'études de la faculté Vetsuisse Berne

[www.vetsuisse.unibe.ch/etudes/conseiller\\_dtudes](http://www.vetsuisse.unibe.ch/etudes/conseiller_dtudes)

3. Les personnes ayant débuté leurs études dans une autre université en Suisse et qui y ont passé l'examen propédeutique et souhaitent venir à Berne.

De manière générale, le nombre de places disponibles pour accéder à une année d'études supérieure est très faible. La confirmation définitive ne pourra pas être donnée avant mi-août au plus tôt.

*Ce document a été traduit de la version allemande. En cas de divergence le texte allemand fait foi.*